



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 059-215900903-20241202-2024_104-AR



DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

FINANCES

N° 2024-104

Régie de recettes

Fixation du prix de vente des billets à l'Espace
culturel

Vu la décision municipale n° 03-15 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles,

Vu la décision municipale n° 03-15 du 25 septembre 2003, modifiant la régie de recettes de spectacles à vocation culturelle et autres manifestations diverses,

Vu la délibération n° 20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

Vu l'avis du service de gestion comptable de Lille, comptable de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des billets des spectacles à l'Espace Culturel.

DECISIONS

Article 1 La programmation des spectacles municipaux de l'Espace Culturel de Bondues a été définie pour la période du 1^{er} janvier au 31 juin 2025.

Article 2 Les prix de vente des billets ont été fixés pour chaque manifestation :

- Concert des professeurs de l'école de musique de Bondues, dimanche 2 février à 16h > tarif unique : 5 euros / gratuit pour les – 18 ans
- Concert « L'heure bleue », vendredi 7 février à 20h > tarif plein : 12 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – 18 ans
- Concert de David Grimal et Itamar Golan, dimanche 2 mars à 16h > tarif plein : 18 euros / tarif réduit : 15 euros / gratuit pour les – 18 ans
- Spectacle « Giants », samedi 8 mars à 20 h > tarif unique : 5 euros
- Concert « la nuit du blues au féminin », samedi 5 avril à 20h > tarif plein : 18 euros / tarif réduit : 15 euros / gratuit pour les – 18 ans
- Spectacle « Au-delà des nuages », mercredi 9 avril à 15h > tarif plein : 8 euros / tarif réduit : 5 euros
- Spectacle « le Dieu du carnage », vendredi 25 avril à 20h > tarif unique : 5 euros
- Concert « Sacrée Fiesta », dimanche 4 mai à 16h > tarif unique : 5 euros
- Spectacle « Motel Cactus », dimanche 18 mai à 18h > tarif plein : 12 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – 18 ans

Le tarif réduit est accordé, sur justificatif, aux étudiants, aux personnes de groupes d'au moins 10 personnes. La réduction est appliquée également aux enfants de moins de 18 ans pour les spectacles jeune public. La gratuité est appliquée sur les spectacles pour les personnes de moins de 18 ans (hormis les spectacles jeune public). Le personnel de la mairie de Bondues bénéficie du tarif réduit pour chaque spectacle.

Article 3

Dans le choix des billets de spectacles proposés, il est ajouté le billet « invitation » qui pourrait être offert dans le cadre de certaines manifestations. Ils sont également mis à disposition des producteurs selon les termes de certains contrats.

Article 4

M. le Directeur Général des Services et le service de gestion comptable de Lille sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Fait à Bondues, le 2 décembre 2024

Patrick Delebarre
Maire de Bondues

